

**COMMUNE DE ROUSSIEUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération N° DEL 4-02062023**

**2023 – 013**

**Séance du 2 juin 2023**

Date de convocation : 22/05/2023

L'an deux mille vingt trois, le 2 juin à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM., VOLLE Christiane, ROVIRA Carine, GIREN Didier, ROBERT Didier

Etaient excusés : MM. STERN André, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, MILLOT Lukas

**Objet : Pose de miroirs de sécurité : amendes de police**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de remplacer le miroir de sécurité du carrefour Bardin. Il présente le devis de « SEDI » d'un montant de 832,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir délibéré et voté à l'unanimité

- APPROUVE le devis de SEDI d'un montant de 832,00 €HT

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire à ce dossier et solliciter une subvention auprès du département dans le cadre des amendes de police

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 2 juin 2023

Le Maire,